

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2015

EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 2502)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 15

présenté par

M. Tardy, Mme de La Raudière et M. Martin-Lalande

ARTICLE 5

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« l'opérateur »

les mots :

« le fabricant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le terme « opérateur » est très mal adapté car les opérateurs fournissent dans de nombreux cas des services sans toujours fournir de téléphone.